

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le **SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN** à **NEUF HEURE**, les membres de la Commission Environnement se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gilles GERARD.

Étaient présents : AUBRY C. – BARROY R. – BERGERAT D. – DALLEMAGNE P. – DEMATONS D. – DEZOBRY B. – GERARD G. – GUERITTE M. – KLEIN P. – MORENVILLEZ M-F. – SALAUN J-P.

Absents excusés : BREVOT B. – MANDELLI C. – RIGOLLOT M-N.

Assistaient : GRENIER S. – BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la Commission Environnement.

Monsieur GRENIER propose que les membres se présentent à tour de rôle. Les membres présents et composants la Commission Environnement sont :

- Mme MORENVILLEZ Marie-Françoise : Représentante de la commune de Fuligny
- M. BARROY Rémi : Représentant de la commune de Ceffonds
- M. GUERITTE Michel : Représentant de l'association « Qualité de vie »
- M. GERARD Gilles : Représentant du CPIE de Soulaines et Président de la Commission Environnement
- M. DEZOBRY Bruno : Président de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne
- M. KLEIN Patrick : Représentant de la commune de Petit-Mesnil
- Mme DEMATONS Dominique : Représentante de l'union départementale CFTC de l'Aube
- M. SALAUN Jean-Pierre : Représentant de l'association « Les amis du Parc »
- M. AUBRY Christophe : Représentant de la chambre d'agriculture de l'Aube
- M. BERGERAT Daniel : Représentant de la fédération départementale des chasseurs de l'Aube
- M. DALLEMAGNE Philippe : Président de la Communauté de Communes de Venduvre Soulaines et Maire de Soulaines-Dhuis
- M. GRENIER Stéphane : Directeur Général des services de la Communauté de Communes Venduvre Soulaines
- Mme BOILLOT Pauline : Secrétaire de la CLI de Soulaines

Monsieur GUERITTE s'inquiète de l'absence de représentants de l'ANDRA, de l'ARS et de Santé Publique France.

Monsieur GRENIER rappelle que cette réunion s'inscrit dans un cadre d'indépendance et de liberté dont la CLI et ses membres disposent, afin d'évoquer des sujets qui les intéressent et fixer la manière dont ils souhaitent travailler. Les organismes mentionnés par Monsieur GUERITTE sont des interlocuteurs privilégiés que la CLI pourra solliciter et interroger ultérieurement. Il précise que l'objectif de cet échange est de partager, avec les membres de la Commission, les travaux d'analyses déjà conduits sur l'environnement et de fixer les actions que la CLI envisage de mener.

Le Président rappelle l'ordre du jour aux membres de la Commission Environnement, comme suit :

- Etude des niveaux de la radioactivité dans les environs du Centre de Stockage de l'Aube
- Questions diverses

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent document.

1. ETUDE DES NIVEAUX DE LA RADIOACTIVITE DANS LES ENVIRONS DU CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE

Monsieur GRENIER rappelle que dans le cadre de sa mission d'information, la CLI de Soulaines a mis en place en 2007 un suivi de l'environnement autour du Centre de Stockage de l'Aube (CSA). Dans la continuité, une nouvelle campagne a été conduite en 2012. Le périmètre de cette nouvelle étude a été élargi pour prendre en compte de nouvelles composantes de l'environnement.

A cet effet, un plan de surveillances et d'analyses a été proposé comprenant notamment des prélèvements et échantillons issus des domaines terrestres et aquatiques du site du CSA et dans ses environs. L'étude prévoyait également des mesures des niveaux d'irradiation (débit de dose) autour du périmètre du CSA, durant un jour d'activité du site et un jour d'inactivité.

Considérée sur la durée de vie du CSA (exploitation et 300 ans de surveillance), cette démarche permettrait à la CLI de disposer à terme d'une banque de données et d'informations qu'elle aurait elle-même constituée au fil des années et des campagnes d'analyses.

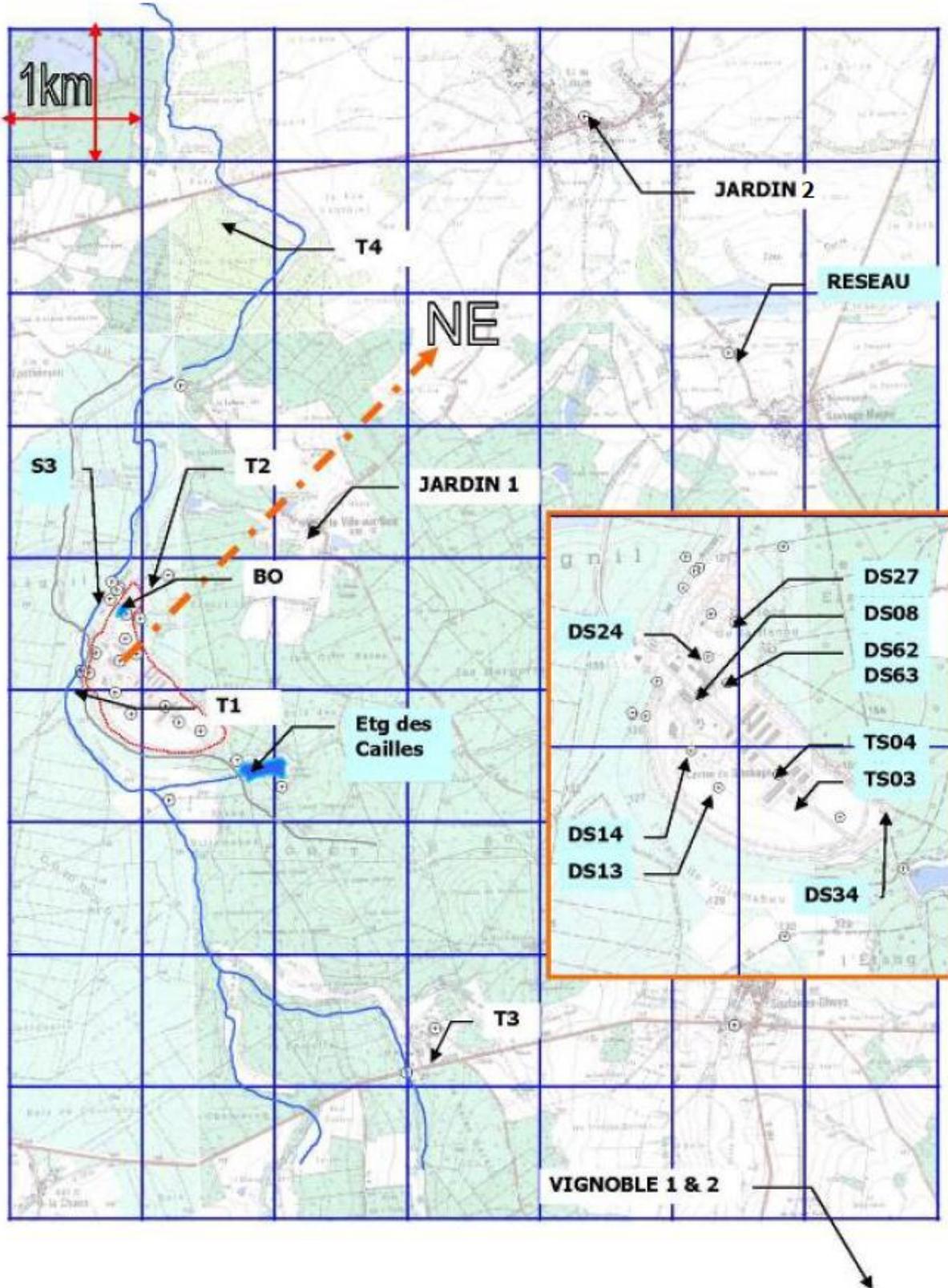
Renouveler une étude des niveaux de la radioactivité dans les environs du CSA permettra de répondre aux deux objectifs suivants :

- **Poursuivre** la démarche de construction de connaissances engagées.
- **Investiguer** les composantes et caractéristiques de l'environnement de manière à pouvoir apprécier l'évolution des niveaux de radioactivité dans les environs du CSA à intervalle régulier, en renouvelant des analyses déjà conduites ou le cas échéant en élargissant le référentiel à de nouvelles composantes environnementales.

Monsieur GRENIER indique qu'une première étude a été menée en 2007, puis une seconde en 2012 – 2013 et qu'il s'agit d'études décomposées en 2 volets :

- **Volet 1** : Mesure dans l'environnement aquatique et terrestre autour du périmètre de l'installation nucléaire
- **Volet 2** : Evaluation des niveaux d'irradiations autour du périmètre de l'installation nucléaire

Monsieur GRENIER présente la cartographie suivante, signalant la localisation des prélèvements réalisés en 2012 – 2013, puis revient sur chacun des volets investigués.



1.1 LES DIFFERENCES ENTRE LES DEUX ETUDES DEJA CONDUITES

Monsieur GRENIER rappelle que certaines analyses réalisées en 2007 n'ont pas été reconduites en 2012-2013. S'agissant par exemple de l'abattage d'arbres à proximité du CSA dont la sciure et l'écorce ont fait l'objet d'analyses, la quantité d'arbres plantés ne permet pas à la CLi de renouveler ce type d'étude lors de chaque campagne.

En 2012 – 2013, la CLi a aussi conduit un travail d'implantation de mousses aquatiques exogènes consistant à évaluer la contamination de cours d'eau. Il est intéressant d'utiliser un bio indicateur, c'est à dire de trouver un organisme aquatique, résistant à la pollution, dont la propriété est d'accumuler les polluants et qui soit facile à localiser, à prélever et à analyser. Les mousses aquatiques ont été implantées dans les Noues-d'Amance en 3 sites : en amont, en aval et en direct du CSA. Cependant seuls 2 implants sur 3 ont pu être récupérés suite à la perte totale du contenu des filets immergés en aval du CSA. Cette perte est liée au fort débit du cours d'eau à cet endroit. De même, peu de matière biologique a pu être récupérée lors de la relève des paniers du premier implant, ne permettant d'effectuer qu'une analyse qualitative faute de quantité suffisante.

Un second travail portant sur les abeilles a été mis en place et s'est étalé sur plusieurs années. En effet, les abeilles sont reconnues comme étant d'excellents indicateurs biologiques parce qu'elles signalent la dégradation de l'environnement dans lequel elles vivent par le biais des agents polluants (métaux lourds, radionucléides) que l'on peut retrouver sur leur corps et dans les produits de la ruche. Monsieur GRENIER précise que des ruches ont été implantées sur les communes de Ville-aux-Bois et la Chaise. Les produits analysés relèvent du miel, du pollen et du propolis. Il est à noter que, concernant l'ensemble des produits, aucun radionucléide artificiel émetteur gamma n'a été détecté car les valeurs réelles se situent sous le seuil de détection des appareils.

Monsieur GRENIER rappelle que les travaux conduits par la CLi peuvent être consultés sur son site internet : <http://cli-soulaines.fr/etudes/>

Monsieur BARROY constate que les essais menés par la CLi de Soulaines n'ont pas été concluants et s'interroge sur les résultats émanant de mêmes analyses réalisées sur des lieux témoins de catastrophes nucléaires.

Monsieur GUERITTE souligne que des études de biosurveillance par les abeilles ont été menées sur les sites de Fukushima et Tchernobyl. Les résultats n'ont pas été concluants, les abeilles ont refusé de sortir de la ruche.

1.2 DEUX VOLETS COMMUNS

L'idée est de construire un référentiel de connaissances utile aux générations futures avec un périmètre de recherche relativement constant. La CLi s'est toujours astreinte aux règles scientifiques en matière d'échantillonnages et d'analyses et c'est pour ces raisons qu'elle demande que soit élaboré en amont, un cahier des charges. Le laboratoire agréé retenu, traduit ensuite les souhaits et ambitions de la CLi en un projet scientifique, puis lui restitue les résultats dans un document composé de deux parties : une partie vulgarisée (compréhensible de tous) et une autre partie plus technique, qui regroupe l'ensemble des analyses et résultats scientifiques.

1.2.1 Mesure dans l'environnement aquatique et terrestre autour du périmètre de l'installation nucléaire

Monsieur GRENIER présente comme suit les différents milieux investigués, les lieux de prélèvements et les résultats en découlant :

MILIEU AQUATIQUE

- *Les eaux souterraines*

Les prélèvements ont été opérés sur des eaux de captage de Sauvage-Magny et Maizières ainsi qu'à l'intérieur du CSA ; l'ANDRA ayant répondu favorablement à une sollicitation de la CLi en ce sens comme cela avait déjà été le cas en 2007. C'est ainsi que les 9 piézomètres retenus en 2007, ont été à nouveau investigués. Un prélèvement supplémentaire a été réalisé dans le piézomètre DS62 du fait de son marquage en tritium relevé en 2009 et 2010 par l'ANDRA dans le cadre de sa surveillance réglementaire.

S'agissant des résultats, à l'intérieur du périmètre de l'installation nucléaire, seul le piézomètre DS62 révèle la présence de tritium dont l'hypothèse émise par l'exploitant est une migration du tritium contenu dans deux ouvrages voisins contenant des plaques radio-luminescentes stockées en 1994. Concernant les autres piézomètres et eaux de captage investigués, on souligne l'absence de tritium.

- *Les eaux de surface et les sédiments*

Trois sites de prélèvements ont été retenus : Le bassin d'orage situé sur le centre, les Noues d'Amance, en aval direct de l'émissaire de rejet et l'étang des Cailles.

Concernant les eaux de surface, la teneur en tritium reste toujours inférieure à la limite de détection pour l'ensemble des eaux de surfaces analysées et aucun radionucléide gamma artificiel n'est décelable.

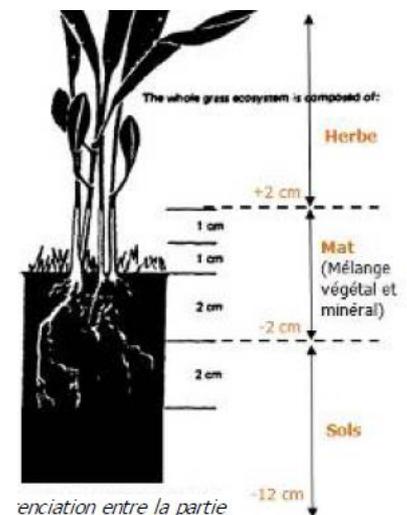
Pour l'ensemble des sédiments, les niveaux observés sont comparables à ce que l'on peut observer ailleurs dans des zones considérées comme non influencées par des activités humaines. Concernant la recherche des isotopes du plutonium, les concentrations mesurées en 2012 dans les sédiments du bassin d'orage et de l'étang des cailles sont caractéristiques des retombées des essais nucléaires.

MILIEU TERRESTRE

- *Les sols, le mat et le couvert végétal*

Monsieur GRENIER présente l'illustration suivante, qui représente la différenciation entre la partie aérienne (herbe), le mat et les sols, analysés lors de cette étude.

Chacune des trois matrices a un rôle différent. Le couvert végétal a un rôle d'interface privilégiée entre le milieu atmosphérique et le sol. Les sols quant à eux jouent un rôle de réservoir à l'égard des radionucléides artificiels mobiles et de longues périodes qui se déposent à leur surface. Enfin le mat qui se situe entre ces deux matrices est constitué d'un mélange de végétal et de particules de terre.



Les prélèvements effectués sont représentés sur la cartographie ainsi :

- **Station T1**, située à 300m en direction du sud-ouest,
- **Station T2**, à 700 m en direction du nord-est,
- **Station T3**, au Domaine Saint Victor, siège de la Communauté de Communes, soit à 3,7 km en direction du sud-est.

Afin de prendre en compte l'activité du centre de tri TFA, DAHER à Epothémont, un site supplémentaire a été ajouté en direction du Nord-Est :

- **Station T4**, situé à environ 100m au Nord-Est de la zone d'activité des Grands usages à Epothémont.

S'agissant des sols et des mats le seul radionucléide artificiel détecté est le césium-137. Il est présent dans l'ensemble des échantillons prélevés et provient des retombées de l'accident de la centrale de Tchernobyl et des essais atmosphériques de l'arme nucléaire, durant les années 50-80.

Concernant le couvert végétal, aucun radionucléide artificiel émetteur gamma n'est décelé. Pour le tritium, les résultats sont conformes aux niveaux attendus dans les zones non influencées par l'activité humaine.

LA CHAINE ALIMENTAIRE

- Les produits du jardin

Comme en 2007, deux jardins situés respectivement à Ville-aux-Bois et à Louze ont été retenus. Les investigations concernent plusieurs variétés de légumes : légume feuille (salade), légume tige (rhubarbe), légumes racines (carotte, betterave) et légumes fruits (concombre, courgette) ainsi qu'une plante aromatique (persil). En prévision des analyses, leurs cultures ont été planifiées en amont en accord avec les propriétaires des jardins.

Quel que soit le lieu et le produit étudié, aucun radionucléide artificiel émetteur gamma n'est détecté.

- Le gibier et les poissons d'eau douce

Concernant le gibier, deux espèces ont été sélectionnées en fonction de leurs disponibilités dans les environs du CSA et de leurs habitudes alimentaires. Ainsi, il a été décidé de retenir, d'une part, un animal carnassier, le renard, ainsi qu'un animal fouisseur et omnivore, le blaireau. Concernant les poissons, ont été retenus pour les mêmes raisons, les poissons de « fond » dont la particularité est de rechercher leurs nutriments dans les fonds aquatiques (vase) connus pour constituer un compartiment de concentration des polluants présents dans les eaux. Deux espèces, la carpe et la tanche ont été pêchés dans l'étang de Ville-aux-Bois.

Dans le gibier, seul le césium-137 est identifié dans la viande de blaireau (partie muscle) et s'explique du fait de son alimentation variée, constituée bien souvent en majorité par les végétaux et champignons, connus pour leur propriété à concentrer les polluants présents dans les sols. Concernant les poissons, aucun radioélément artificiel émetteur gamma n'est identifié.

Monsieur GUERITTE regrette que le sanglier n'ait pas été analysé et s'appuie sur le constat radiologique de l'IRSN « Rémanence de la radioactivité d'origine artificielle », dans lequel il est indiqué que les sangliers sont radioactifs à plus de 100 Becquerels au kilo, s'expliquant par leur alimentation riche en champignons.

Monsieur BERGERAT lui rappelle que le gibier fut prélevé durant une période hors chasse. Quant aux prélèvements de renard et blaireau, ils ont été réalisés sur arrêté préfectoral.

Il a été rappelé que des analyses ont déjà été réalisées sur de la viande de sanglier et que par principe, ce gibier pourrait être intégré à l'étude avec la réserve de pouvoir en disposer lors de la campagne de prélèvements.

LES VIGNOBLES

- Le sol des parcelles et le raisin

Les investigations réalisées en 2007, ont été reconduites dans deux vignobles situés sur les communes de Saulcy et Colombé-la-Fosse à environ 20 kilomètres en direction du Sud-Est du CSA.

Les analyses ont été réalisées sur un échantillon de terre préalablement séché et tamisé ainsi que sur le jus de raisin obtenu par pressage manuel et son résidu solide (le marc). Pour l'ensemble des échantillons, il a été réalisé une recherche et un dosage des émetteurs gamma (naturels et artificiels). La mesure du tritium a également été réalisée sur la fraction jus du raisin.

Concernant les sols des deux vignobles, seul du césium-137 est observé avec des niveaux semblables à ceux observés sur les quatre sites terrestres étudiés. Son origine provient majoritairement des retombées de l'accident de la centrale Tchernobyl et de celles des essais atmosphériques de l'arme nucléaire. En effet, les sols collectés en contre bas des parcelles contiennent bien souvent plus de césium 137 du fait des apports liés aux ruissellements et ravinements des terres.

Concernant le produit des vignes, aucun radionucléide artificiel émetteur gamma n'est détecté. Dans le cas du jus de raisin, soulignons également l'absence de tritium à un niveau significatif.

Monsieur GRENIER rappelle que ce volet avait été introduit dans l'étude suite à des allégations de champagne « tritié » qui se sont finalement révélées être infondées.

1.2.1 Mesure de l'irradiation externe

Des mesures du débit de dose lié au rayonnement gamma ambiant ont été réalisées autour du CSA. Afin d'évaluer les éventuelles contributions liées aux manutentions réalisées sur le site, deux campagnes de mesure ont été programmées : l'une durant une journée d'activité du site (le Vendredi), l'autre durant un jour d'inactivité (le Samedi).

Les mesures du débit de dose ont été réalisées le long de la clôture du CSA et dans les communes avoisinantes : Ville-aux-bois, La Chaise, Soulaines et Saint-Victor ; A la demande de la CLi, quelques mesures ont également été menées autour du site DAHER à Epothémont.

Le long de la clôture du CSA, deux zones sont identifiées :

- A l'est, face aux ouvrages de stockage

C'est au niveau des dernières lignes de stockage que sont enregistrées les plus fortes valeurs occasionnées par la présence des déchets irradiants stockés correspond approximativement à un doublement du rayonnement ambiant.

En 2007 cette même constatation était observée avec des valeurs maximales enregistrées relativement semblables. Il semble donc que l'augmentation des volumes de déchets stockés durant ces 5 dernières années a peu influencé le niveau de surexposition. Enfin, on note qu'il n'y a pas de différence notable entre les deux séries de mesure correspondant à un jour d'activité puis un jour d'inactivité sur le site.

- A l'ouest, à proximité du bâtiment d'entreposage des déchets irradiants

Une deuxième zone présentant une augmentation du débit de dose ambiant est observée à proximité du bâtiment de transit, liée, sans aucun doute, à l'entreposage temporaire des colis de déchets entrants. Le niveau de surexposition est alors fonction du nombre de colis entreposés temporairement comme en atteste les niveaux plus importants observés en 2007. A nouveau, aucune différence n'est notée entre le vendredi et le samedi.

Monsieur GERARD précise que ces analyses ont été réalisées par un laboratoire indépendant nommé ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest).

Monsieur GRENIER ajoute que l'ACRO, en plus de réaliser les prélèvements, a transformé les ambitions de la CLI en un programme scientifique. L'ACRO a effectué des analyses pour lesquelles elle est agréée et compétente. Le cas échéant, ces analyses ont été externalisées auprès de laboratoires agréés.

Monsieur GRENIER explique que le symbole « < » (inférieur à...) apparaît souvent dans les rapports de recherche et signifie que le résultat est inférieur au seuil de détection de l'appareil de mesure. Par conséquent, la valeur réelle de la mesure est estimée entre 0 et le seuil de détection de l'appareil.

Monsieur GRENIER sollicite les membres de la Commission afin de recueillir les éventuelles demandes qui concernent l'élargissement du référentiel de base.

Monsieur BARROY propose d'analyser les produits laitiers.

Monsieur GRENIER pense qu'il est intéressant d'effectuer cette analyse sous les vents dominants.

Monsieur KLEIN propose d'analyser les aliments régulièrement consommés par les habitants vivant à proximité du CSA tels que les sangliers, les champignons, les viandes issues de producteurs du secteur.

Monsieur SALAUN s'étonne qu'aucun prélèvement n'ait été réalisé dans les grands lacs (Lac du Der, Lac de la forêt d'Orient), qui sont situés au milieu du territoire et dans lesquels les sédiments se déposent depuis de nombreuses années.

Monsieur GRENIER précise que cette question sera relayée au laboratoire retenu qui sera en capacité d'indiquer à la CLI si cette étude est pertinente. Selon les éléments techniques et physiques apportés par le laboratoire, la CLI pourra décider d'élargir son périmètre d'analyses. Monsieur GRENIER pense qu'il est important de prioriser deux critères : la proximité avec le CSA et les vents dominants.

S'agissant des sédiments, Monsieur BARROY estime qu'il serait plus approprié de réaliser des prélèvements dans des étangs proches du CSA. Ces lieux sont composés d'eau locale et peuvent éventuellement être révélateurs d'une potentielle pollution nucléaire. Il propose d'étendre ces analyses sur la Commune de Louze. C'est en ce sens que des poissons d'eau douce (carpes et tanches) pêchés dans un étang à Ville-aux-Bois ont fait l'objet d'analyses précédemment.

Madame MORENVILLEZ pense qu'il est intéressant d'envisager un partenariat entre la CLI et la chambre d'agriculture, certains producteurs pouvant accepter de se porter volontaires pour fournir à la CLI des matières à analyser.

Monsieur DALLEMAGNE précise que cette nouvelle campagne aurait pu être engagée il y a 18 mois si nous n'avions pas connu le contexte du COVID-19. De plus, conduire un tel projet prend du temps d'autant qu'il est nécessaire de trouver en amont des laboratoires indépendants.

Monsieur DALLEMAGNE rappelle que chaque prélèvement a été fait en triple quantité (après homogénéisation) à raison d'un échantillon pour la CLI, un échantillon pour l'ANDRA et enfin, un échantillon témoin dans le cas où les analyses conduites par la CLI auraient abouti à des résultats différents de ceux obtenus par l'ANDRA. L'ANDRA est associée à la présente démarche, non pas pour une comparaison de résultats mais pour apporter une contre-mesure qui viendrait corroborer les résultats de la CLI.

Monsieur KLEIN s'interroge sur le coût de ces analyses.

Monsieur GRENIER présente comme suit le coût de l'étude des niveaux de la radioactivité dans les environs du CSA réalisée en 2012 – 2013 :

Campagne de prélèvement (forfait)	3 100,00 €
Domaine terrestre	7 068,00 €
Les eaux souterraines et de surfaces	3 964,00 €
Les sédiments	4 292,00 €
La chaîne alimentaire	2 816,00 €
Dosimétrie en périphérie du site	1 100,00 €
Rapport didactique et présentation à la CLI	2 650,00 €
TOTAL HT	24 990,00 €
TOTAL TTC (TVA à 19,6%)	29 888,04 €

Monsieur GRENIER rappelle qu'il était important que la CLI constitue des réserves financières qui lui permettent aujourd'hui de mener des études pertinentes, sans être limité par des considérations financières.

Monsieur AUBRY propose d'analyser les produits céréaliers, les pâtures et le raisin.

Monsieur DALLEMAGNE précise que la CLI doit faire preuve de pertinence dans le choix des analyses qu'elle souhaite conduire.

Monsieur DEZOBRY estime qu'il serait judicieux de solliciter le laboratoire retenu au moment de la constitution du cahier des charges afin de mieux cibler les compartiments de l'environnement et les matières à analyser.

Monsieur DALLEMAGNE précise que le volet financier n'a jamais été un frein pour la CLI et dans le cas où l'association se trouverait en difficulté financière, c'est par le biais de subventions versées par la Commune de Soulaines-Dhuis et la Communauté de Communes qu'il apporterait son soutien, même si la CLI ne représente que le CSA à son grand regret. Il précise que les habitants du territoire ne parviennent pas à différencier le CIRES du CSA et il pense qu'une unique CLI qui représenterait les deux instances serait davantage appropriée.

Le **CIRES** (Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage) est dédié au stockage de déchets radioactifs de très faible activité (TFA).

Le CIREs est une **ICPE** (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Ce centre est représenté par une **CSS** (Commission de Suivi de Site) présidée par le Sous-Préfet de Bar-sur-Aube.

Le **CSA** (Centre de Stockage de l'Aube) est dédié au stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC).

Le CSA est une **INB** (Installation Nucléaire de Base).

Ce centre est représenté par une **CLI** (Commission Locale d'Information) présidée par le Président du Conseil Départemental.

Monsieur GUERITTE ne parvient pas à trouver d'utilité à ce projet d'études et préfère que la CLI économise 30 000,00 € puisqu'il lui semble absurde de penser qu'une mesure réalisée par l'ANDRA puisse être inexacte.

Tous les membres de la Commission s'accordent à dire que les résultats restitués par l'ANDRA sont entièrement fiables mais pensent qu'il est utile de disposer de ses propres analyses dont les résultats seront retranscrits et vulgarisés par la CLI, afin qu'ils soient accessibles à tous.

Pour Monsieur BARROY, la Commission Environnement n'a pas d'utilité sans la réalisation d'analyses environnementales.

Monsieur GRENIER précise qu'il est essentiel que la démarche engagée réponde à deux critères :

- **La rigueur scientifique** par la mise en œuvre de protocoles de prélèvements et d'analyses éprouvés qui sont réalisés par des organismes agréés et reconnus.
- **La vulgarisation** afin que l'ensemble de la démarche, ses ambitions et ses principaux résultats (de la préparation à la restitution) puissent être accessibles aux habitants du territoire et d'une manière générale aux profanes.

Quant au séquençage de la démarche, il se présente ainsi :

1. Définition des attentes
2. Consultations auprès des laboratoires
3. Prélèvements et analyses
4. Restitution des résultats (24 mois)

Monsieur GRENIER rappelle en conclusion, une synthèse des principales attentes exprimées par la Commission Environnement

Afin d'élargir son référentiel de connaissances, la Commission Environnement souhaite renouveler et réaliser des analyses complémentaires sur,

- **LE MILIEU AQUATIQUE**

La Commission Environnement souhaite reconduire les prélèvements effectués dans le cadre de l'étude réalisée en 2012-2013 et se rapprochera de l'ANDRA afin de recueillir leur autorisation de prélever sur les piézomètres implantés à l'intérieur du CSA.

S'agissant des eaux de surface et les sédiments, les membres de la Commission souhaite étendre le périmètre d'analyses aux étangs proche de la Commune de Louze.

- **LE MILIEU TERRESTRE**

La Commission Environnement souhaite reconduire les prélèvements effectués dans le cadre de l'étude réalisée en 2012-2013 sur les sols, les mats et le couvert végétal.

- **LA CHAINE ALIMENTAIRE**

Les membres de la Commission proposent de reconduire les prélèvements effectués dans le cadre de l'étude réalisée en 2012-2013 et d'étendre les prélèvements de la chaîne alimentaire au lait, aux produits de la ruche (miel, pollen et propolis), champignons, sangliers et pâtures. Ils recommandent de mener ces investigations sous les vents dominants.

Concernant le lait, la CLi envisagera de se rapprocher de producteurs ou de laiteries où sont optimisées les collectes par un lait de mélanges localisés.

- **MESURE DE L'IRRADIATION EXTERNE**

Les acteurs de la présente Commission souhaite renouveler les mesures du débit de dose le long de la clôture du CSA, autour du site DAHER et propose d'élargir le périmètre le long de la clôture du CIREs.



Afin d'initier une nouvelle étude d'analyses des niveaux de la radioactivité dans les environs du Centre de Stockage FMA-VC de l'Aube, la CLi sollicitera différents organismes indépendants en capacité de jouer le rôle de maître d'œuvre, et capable de l'accompagner à construire un programme scientifique cohérent, basé sur les attentes de la Commission Environnement.

Monsieur GRENIER invite les membres à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'est formulée sur cette synthèse.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président de la Commission rappelle que l'ASN (Autorité de Sureté Nucléaire) réalise des contrôles sur le site du CSA deux à trois fois dans l'année et invite les membres intéressés à y participer.

Cette question ayant déjà été soulevée lors de l'Assemblée Générale du 27 Mai 2021, Monsieur GRENIER rappelle qu'il n'est pas intéressant pour la CLi de participer à des inspections très techniques et règlementées. Néanmoins il suggère que la CLi se rapproche de l'ASN afin d'obtenir la liste des inspections annuelles avec leurs thématiques. Le cas échéant il conviendra de retenir celle qui serait le plus opportun à une participation de membres de la CLi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le 11/10/2021
Le Président de la Commission Environnement
Gilles GERARD